# 

* Date : 26-01-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011011024
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Conseil d'Etat. - Arrêté ministériel du 26 janvier 2000 fixant des règles relatives à la fixation du prix des médicaments qui sont destinés à un traitement de plus de 28 jours et opérant une diminution du prix des conditionnements actuels. - Annulation
Par arrêt n° 206.870 du 4 août 2010, le Conseil d'Etat, section du contentieux administratif, VI
e chambre, annule l'arrêté ministériel du 26 janvier 2000 fixant des règles relatives à la fixation du prix des médicaments qui sont destinés à un traitement de plus de 28 jours et opérant une diminution du prix des conditionnements actuels, publié dans le Moniteur belge du 29 janvier 2000.